



18^{ème} Réunion des parties du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC)

Bruxelles, 27-28 Novembre 2018

Stream 1. Gouvernance forestière et aménagement du territoire

Leaders: FAO and COMIFAC

Co-Leaders: Université de Wolverhampton, CIDT et World Resources Institute (WRI)

Rapport des activités entre la 17^{ème} RdP (Douala, 27 novembre 2017) et la 18^{ème} RdP
(Bruxelles, 28 novembre 2018)

Notre stream porte sur les questions toujours d'actualité de la gouvernance forestière et de l'aménagement du territoire. Plus que jamais, ces deux thématiques sont des thématiques clés pour les perspectives d'avenir des forêts du Bassin du Congo. Cependant, la nature vaste des questions de comment aménager l'espace forestier et comment le pouvoir s'exerce dans ces zones nous exigent de prioriser, au sein du stream, nos discussions et interventions. Il y a ainsi les priorités qui ont émergé. Nos discussions et actions tout au long de l'année passée, et nos priorités pour l'avenir, sont organisé en trois axes : l'aménagement intégré du territoire, les marchés du bois et la légalité, et la foresterie participative.

Ces priorités se situent dans le cadre des discussions lancées à Douala dans le sillage de la 17eme Réunion des Parties où les participants ont fait des recommandations, notamment sur le besoin de regrouper les outils d'aide à la décision pour l'aménagement du territoire et la gestion des forêts, la foresterie participative, et le secteur du bois notamment les politiques d'achat dans les marchés publics. Les discussions ont continué tout au long de l'année avec une série des réunions sur ces thématiques, dont plusieurs réunions sur la foresterie participative, Forest Legality Week à Washington DC, et le Forum sur la Gouvernance Forestière à Brazzaville en Octobre, entre autres.

Nous allons rapidement parcourir les plus grandes discussions et recommandations qui ont émergé de ces réunions, pour prendre note de ce que nous avons fait et également pour partager les recommandations de l'avenir.

En ce qui concerne la foresterie participative ;

Le stream avait recommandé qu'un processus de consultation des partenaires du PFBC intéressés dans la feuille de route de Brazzaville pour le renforcement de la foresterie participative en Afrique centrale soit mis en place dans le courant de l'année 2018 et qu'un état des lieux de ce processus de consultation soit présenté à la prochaine RdP en 2018.

Cette recommandation a largement été suivie d'effets, à un tel point que la feuille de route de la foresterie communautaire constitue aujourd'hui un output majeur de la concertation au sein du PFBC, qui bénéficie de l'investissement technique des partenaires et d'une appropriation politique adéquate de la part des pays membres de la COMIFAC.

Quelques étapes mises en œuvre au cours de l'année écoulée

- Une large consultation a été conduite par Nature+ et la FAO ;
- La feuille de route a été enrichie en prenant en compte les commentaires des partenaires du PFBC ; elle a été revue et validée pendant l'atelier de validation organisé à Brazzaville en marge de la réunion du Conseil du PFBC en fin mai 2018 ;
- La Ministre de l'économie forestière du Congo, Madame Rosalie Matondo a accepté, à la demande des participants à l'atelier de validation, d'être l'Ambassadeur de bonne volonté pour cette feuille de route. A ce titre, elle a présenté la feuille de route à plusieurs évènements (COP 24, etc.) et se prépare à faire une autre présentation au Panel organisé au Parlement Européen ce jeudi 29 novembre, en marge de la RdP 18, etc.
- La feuille de route a été présentée pendant le Forum sur la Gouvernance forestière (session consacré à la participation des peuples autochtones et les communautés locales à la gouvernance forestière). Il a été recommandé aux pays d'Afrique centrale de mettre en œuvre cette Feuille de route en vue d'améliorer d'une part, l'efficacité

de la foresterie participative et, d'autre part, la participation des populations autochtones et des communautés locales dans la gouvernance forestière.

- La feuille de route a été éditée et des copies sont disponibles pour vous lors de cette Réunion des partenaires.

Quoiqu'il en soit, il est apparu nécessaire d'innover dans la gestion forestière en privilégiant une approche holistique et intégrée de l'innovation. Les synergies entre les différentes formes d'innovations envisageables (innovation sociale, innovation technique, innovation commerciale, etc.) ne sont efficaces que si l'ensemble du dispositif s'appuie sur un mécanisme de renforcement des capacités (sans renforcement des capacités, la participation n'est pas effective) et est accompagné par un cadre juridique, voir un cadre politique, propice.

Dans cette perspective, la « Feuille de route de Brazzaville pour une foresterie participative plus efficace dans le contexte de l'agenda 2030 en Afrique centrale » est apparue comme une opportunité à saisir pour mettre en place les conditions nécessaires à la participation des populations autochtones et des communautés locales à la bonne gouvernance forestière.

Le stream recommande aux pays d'Afrique centrale de mettre en œuvre cette feuille de route de Brazzaville en vue d'améliorer, d'une part, l'efficacité de la foresterie participative et, d'autre part, la participation des populations autochtones et des communautés locales dans la gouvernance forestière.

En ce qui concerne la gouvernance du secteur forestier et les marchés publics ;

En constatant que les marchés publics représentent les volumes de bois potentiellement importants, les participants du stream 1 avaient mis en évidence que l'approche la plus réaliste et la plus faisable à court et à moyen terme pour la promotion de la légalité des bois sur les marchés domestiques d'Afrique centrale serait de promouvoir l'adoption de conditionnalités adaptées au niveau des marchés publics pour leurs approvisionnements en bois.

Ces marchés publics pourraient constituer des catalyseurs pour la formalisation et la légalisation progressive des filières de prélèvement et de transformation du bois sur les

marchés domestiques. A cette fin, le stream 1 avait recommandé qu'un texte d'orientation régional destiné aux politiques des marchés publics des Etats de la sous-région et de leurs partenaires internationaux soit développé au niveau de la CEEAC dans le courant de l'année 2018.

La COMIFAC et son bras armé technique, l'OFAC en collaboration avec plusieurs partenaires comme la GIZ, le CIFOR et le CIRAD aient entamé la publication d'une série de briefings thématiques par un numéro un consacré, en juin 2018, au sujet suivant :

« Faire du bois légal une obligation dans les marchés publics en Afrique Centrale », disponible sur le site internet de la COMIFAC. Je vous invite à y faire une visite et à le télécharger. Pour le stream 1, le document est pionnier. A la fois sur le fond, mais également au niveau de la démarche.

Les marchés publics locaux, qu'il s'agisse des projets d'investissement des administrations nationales ou des partenaires techniques et financiers, ont aussi un rôle à jouer aujourd'hui dans la promotion des bois légaux en Afrique centrale. La note de briefing de l'OFAC explore les pistes pour que cet espoir devienne rapidement réalité.

Des briefings réguliers de la COMIFAC et d'autres partenaires du PFBC sur des thématiques d'actualité, c'est une vraie percée sur le plan opérationnel. De tels documents, s'ils peuvent se répéter sur toutes les thématiques du Plan de Convergence, en fonction des intérêts et des expertises des uns et des autres, c'est essentiel pour orienter les choix politiques et les programmes de planification des pays de la sous-région et de leurs partenaires techniques et financiers. Les partenaires du PFBC qui participent au stream 1 encouragent la démarche, et ils n'hésiteront pas à se regrouper à nouveau en 2019 pour réaliser de nouveaux briefings sur les thèmes émergents.

Dans le même sens, ont poursuivi les échanges lors de Legality Week convoquée par WRI à Washington et le Forum de la Gouvernance Forestière convoqué par L'Université de Wolverhampton, CIDT. Notamment, les participants ont relevé l'importance des initiatives de transparence et le besoin de renforcer la redevabilité dans le secteur. Parmi les recommandations

- Dans un contexte changeant (multiplication des opérateurs asiatiques, diminution du marché européen, importance croissante des entreprises agricoles), il est urgent d'améliorer la transparence et la disponibilité des informations à destination des acheteurs européens.
- Il est urgent de travailler à améliorer la diffusion et la visibilité des rapports produits dans le cadre de l'observation indépendante, et de mettre en œuvre des mécanismes de suivi régulier pour assurer la prise de sanction et in fine améliorer son impact.
- Les gouvernements sont encouragés à montrer l'exemple en développant des politiques publiques d'achat de bois légal, à travers des actes juridiques à caractère présidentiel ou du premier ministre. Il est aussi essentiel de mettre en place des incitations pour le secteur privé à participer à ces marchés publics

En ce qui concerne l'aménagement du territoire

L'aménagement du territoire est un concept qui englobe beaucoup des autres thématiques discutées au sein du stream 1 cette année ; c'est ainsi un sujet vaste mais dont une certaine série de discussions focalise autour des questions suivantes :

- L'utilisation par les décideurs des différents outils d'information existants tels que les différents produits d'AGEOS, ATIBT, CIDT, OFAC/COMIFAC, WRI, ZSL ;
- L'importance de l'organisation rationnelle de l'espace et d'un cadre juridique habilitant pour encourager l'investissement du secteur privé selon les standards sociaux et environnementaux robustes ;
- Le besoin de travailler à plusieurs échelles et de promouvoir la coordination horizontale entre les secteurs aussi bien que verticale .

En matière d'aménagement du territoire, la question des tourbières s'est immiscée dans l'actualité la plus récente au cours de l'année écoulée, et de nombreux partenaires du PFBC se sont investis dans des premières études et dans des réflexions sur les stratégies à mettre en place pour tenir compte de la nouvelle donne que ces tourbières représentent, tant d'un point de vue de conservation que d'un point de vue de développement économique. Il ne

fait pas de doute à mon avis que les tourbières représenteront un nouvel axe de réflexion du stream 1 du PFBC dans les mois et les années qui viennent.

Il sied de noter que les différentes assises dont nous avons fait référence aujourd'hui ont touché sur une gamme des autres thématiques essentielles, y compris les liens avec les autres streams, dont le temps ne nous permet pas d'entrer dans tous les détails nécessaires. Beaucoup des réflexions sur les réformes juridiques, la lutte anti-braconnage et la criminalité faunique, la mise en œuvre des systèmes de vérification de la légalité du bois et des APV, de l'importance à promouvoir la reconnaissance et l'émancipation des peuples autochtones, des plans d'affectation des terres, l'intégration du genre et l'inclusion sociale dans les projet, certification et gouvernance forestière et changement climatique ont été menées. Des réflexions qui permettent à la fois de faire un état des lieux des activités en cours dans ces domaines, et à baliser le chemin qui reste à parcourir. Je vous invite à consulter la déclaration du Forum sur la Gouvernance Forestière qui a été partagé aux participants et bien évidemment le lien sur le site web du PFBC et CIDT.

Même s'il n'a pas fait l'objet d'une réunion technique spécifique lors de la présente Réunion des parties de Bruxelles, le stream 1 est bien vivant. Parce que les partenaires du PFBC qui alimentent ce stream se concertent régulièrement, et s'efforcent d'articuler la manière dont ils planifient et communiquent sur leurs activités. C'est une des principales valeurs ajoutées du PFBC, et les partenaires actifs dans le stream 1 sont heureux de pouvoir utiliser cette valeur ajoutée pour leurs propres projets, mais aussi et surtout pour l'ensemble des membres du partenariat. Je suis certain qu'ils vont continuer en 2019.